

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOHAMED BOUDIAF - M'SILA

FACULTE DES SCIENCES

DEPARTEMENT DES SCIENCES DE LA
NATURE ET DE LA VIE

N° :



DOMAINE : SCIENCES DE LA NATURE
ET DE LA VIE

FILIERE : ECOLOGIE ET
ENVIRONNEMENT

OPTION : ECOLOGIE DES MILIEUX
NATURELS

*Mémoire présenté pour l'obtention
Du diplôme de Master Académique*

Par:

AMROUNE Rania Narimane

Intitulé

**Étude du commerce illégal des oiseaux
Sauvages cas de quelques groupes
Facebook en Algérie.**

Soutenu devant le jury composé de:

BERRIMI Nedjoudja	MAA	Université de M'Sila	Présidente.
AILAM Oussama	MCA	Université de M'Sila	Encadrant.
Asloum abdelmadjid yakoub	MCB	Université de M'Sila	Examineur.

Année universitaire : 2024 /2025

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Remerciements

Louange à Allah, et que la paix et les bénédictions soient sur notre bien-aimé
Prophète Mohammed.

Il est de notre devoir d'exprimer notre profonde gratitude envers ceux qui nous
ont apporté leur soutien dans la réalisation de ce modeste travail.

Nous remercions tout d'abord Allah le Tout-Puissant qui nous a guidés et
permis d'accomplir ce travail, nous a illuminés par la science et nous a
comblés de Ses bienfaits.

Nous adressons nos remerciements les plus sincères et notre profonde
reconnaissance à notre honorable professeur, M. AILAM Oussama, pour avoir
accepté de superviser cette recherche, pour ses précieuses orientations, ses
conseils avisés qui ont facilité son déroulement, et pour ses encouragements
constants qui ont permis son aboutissement.

Nous tenons également à exprimer notre respect et notre considération à tous
les éminents professeurs du Département des Sciences de la Nature et de la
Vie de l'Université de M'sila, à qui nous devons beaucoup. Nous espérons être
à la hauteur de leurs attentes.



Dédicace


À ceux qui m'ont appris le sens de la vie,
À ceux qui ont veillé des nuits entières pour que j'atteigne ce que je
suis aujourd'hui,

À ma mère et mon père, symboles de sacrifice et de générosité,
Je dédie ce mémoire en reconnaissance de leurs efforts infinis et de
leur soutien inconditionnel.

À mes frères et sœurs qui ont été mon plus grand soutien,
À tous ceux qui m'ont aidé, ne serait-ce que par une parole
bienveillante...

À mon professeur superviseur, qui n'a pas ménagé ses conseils
précieux et ses orientations éclairées,

À tous les enseignants qui ont contribué à ma formation académique et
professionnelle tout au long de mes années d'étude,
Je vous adresse mon plus profond respect et vous offre les fruits de ce
modeste travail.



Sommaire :

Remerciements	
Dédicace	
Sommaire	
Liste des Tableaux	
Listes des figures	
Liste des abréviations	
Introduction	1
Chapitre I : Synthèse bibliographique sur le commerce des animaux sauvages Commerce des animaux sauvage	4
I.1 - Commerce des animaux sauvages	5
I.1.1- Commerce légale	5
I.1.2- Trafic illégal d'espèces sauvages	5
I.1.3- la chaînes de valeur du trafic illégal d'espèces sauvages	5
I.1.4- Vente en ligne des animaux sauvages	6
I.2- Réglementation	6
I.2.1- Convention sur le commerce international des espèces de faune et	6
I.2.1.1-Principes fondamentaux de CITES	7
I.2.1.2- Liste des textes en vigueur (en CITES)	7
I.2.2- Réglementation en l'Algérie	8
I.2.2.1- Liste des textes en vigueur (en Algérie)	8
I.2.2.2- Autorité compétente	8
I.2.2.3- Résumé des textes en vigueur	9
Chapitre II: Description du site web Facebook	10
II- Site Web étudié	11
II.1- Présentation de Facebook	11
II.2- Classement mondial	11
II.3- Types de comptes sur Facebook	11
II.3.1- Compte Personnel	11

II.3.2- Compte professionnel	11
II.3.3- Les groupe Facebook	12
II.4- Réglementation algériennes sur la commercialisation électronique	12
II. 5- Réglementation de la vente des animaux et produit d'origine animale sur	13
II.5.1- Objets autorisés	13
II.5.2- Articles non autorisé	13
Chapitre III : Matériels et Méthodes	15
III.1- Méthodologie	16
III.1.1- La recherche des groupes de commerce des oiseaux sauvage sur	16
III.2- Collecte des données	16
III.3- Les données collectés et saisis	17
Chapitre IV : Résultats et discussions	18
IV.1- Nombre d'annonces enregistrés	19
IV.2 -Les groupes Facebook destiné à la vente des oiseaux sauvage	19
IV.3 - Résultats obtenus dans les différents groupes Facebook surveillés	19
IV.3.1 – Résultats du groupe 1	19
IV.3.1.1- L'abondance relative des espèces vendus dans le groupe 1	20
IV.3.1.2- L'origine des individus vendus dans le groupe 1	20
IV.3.1.3- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 1	21
IV.3.1.4- Sexe des annonceurs dans le groupe 1	21
IV.3.2 – Résultats du groupe 2	22
IV.3.2.1- L'abondance relative des espèces vendus dans le groupe 2	23
IV.3.2.2- L'origine des individus vendus dans le groupe 2	23
IV.3.2.3- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 2	24
IV.3.2.4- Sexe des annonceurs dans le groupe 2	24
IV.3.3 – Résultats du groupe 3	25
IV.3.3.1- l'abondance relative des espèces vendus dans le groupe 3	25
IV.3.3.2- L'origine des individus vendus dans le groupe 3	26
IV.3.3.3- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 3	26
IV.3.3.4- Sexe des annonceurs dans le groupe 3	27

IV.3.4 – Résultats du groupe 4	27
IV.3.4.1- l'abondance relative des espèces vendus dans le groupe 4	28
IV.3.4.2- L'origine des individus vendus dans le groupe 4	28
IV.3.4.3- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 4	29
IV.3.4.4- Sexe des annonceurs dans le groupe 4	29
IV.4 - Résultats globale des quatre groupe Facebook surveiller	30
IV.4.1- L'abondance relative des espèces d'oiseaux sauvages vendus dans les groupes consultés	31
IV.4.2- L'origine des individus vendus dans les groupes surveillés	32
IV.4.3- Sexe des oiseaux vendus dans tous les groupes surveillés	32
IV.4.4-Sexe des annonceurs dans les différents groupes surveillés	33
Conclusion	34
Références bibliographiques	37
Annexe	40
Résumé	44

Liste des Tableaux :

Tableau 1 : Les groupes Facebook surveillés dans la présente étude :

Tableau 2 : Résultats des annonces enregistrés du groupe 1 :

Tableau 3 : Les résultats enregistrés du groupe 2.

Tableau 4 : Les résultats obtenus à partir des observations du groupe 3

Tableau 5 : Les résultats enregistrés au cours du suivi du groupe 4

Tableau 6 : Résultats des quatre groupes Facebook surveillés.

Listes des figures :

Figure 1- Chaîne de valeur du commerce illégal d'espèces sauvages

Figure 2 : Base de données Excel des annonces enregistrées

Figure 3 : Abondance relative des oiseaux sauvages vendus dans le groupe 1.

Figure 4 : Origine des individus vendus dans le groupe 1.

Figure 5 : Sexe des individus vendus dans le groupe 1.

Figure 6 : Sexe des annonceurs dans le groupe 1.

Figure 7 : Abondance relative des espèces vendues dans le groupe 2.

Figure 8 : Origine des individus vendus dans le groupe 2.

Figure 9 : Distribution des sexes parmi les individus vendus dans le groupe 2.

Figure 10 : Le sexe des vendeurs d'oiseaux sauvages dans le groupe 2.

Figure 11 : Abondance relative des espèces aviennes vendues dans le groupe 3.

Figure 12 : Origine des oiseaux sauvages exposés à la vente dans le groupe 3.

Figure 13 : Structure par sexe des oiseaux vendus dans le groupe 3

Figure 14 : Sexe des vendeurs d'oiseaux sauvages dans le groupe 2.

Figure 15 : Abondance relative des espèces aviennes commercialisées dans le groupe 4.

Figure 16 : Origine des individus commercialisés dans le groupe 4.

Figure 17 : Sexe des oiseaux commercialisés dans le groupe 4.

Figure 18 : Sexe des annonceurs du groupe 4.

Figure 19 : Abondance relative des espèces aviennes vendues dans les groupes surveillés.

Figure 20 : Origine des individus exposés à la vente dans tous les groupes

Figure 21 : Sexe des individus vendus dans tous les groupes observés.

Figure 22 : Sexe des vendeurs d'oiseaux sauvages dans les groupes Facebook consultés.

Liste des abréviations :

CITES : la Convention sur le commerce International Des Espèces DE faune et de flore Sauvages.

WWF : Fonds mondial pour la nature.

IFAW : Fonds international pour la protection des animaux.

IUCN : International Union for Conservation of Nature.

A.R% : Abondance relative.

EN : Endangered.

LC : Least Concern.

AME : Accords Environnementaux Multilatéraux.



Introduction



Introduction

Le commerce illégal des animaux sauvages constitue l'une des principales menaces pesant sur la biodiversité à l'échelle mondiale. Cette activité illicite entraîne un déclin dramatique des populations animales, perturbe les écosystèmes et favorise l'émergence de maladies zoonotiques. Dans la région méditerranéenne, entre 11 et 36 millions d'oiseaux sauvages sont tués ou capturés illégalement chaque année, à des fins alimentaires, récréatives ou pour le commerce d'animaux de compagnie (Brochet *et al.*, 2016).

La cybercriminalité environnementale, nouveau vecteur de ce commerce, s'intensifie avec l'essor des technologies numériques. Les plateformes en ligne, notamment les réseaux sociaux, sont devenues des canaux privilégiés pour l'échange et la vente d'espèces protégées, échappant largement au contrôle des autorités. Consciente de cette évolution, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) a adopté en 2016 la Décision 17.92, visant à lutter contre la cybercriminalité liée aux espèces sauvages en partenariat avec les entreprises du numérique. Cette initiative, renforcée par des campagnes de sensibilisation telles que *Taking a Byte Out of Wildlife Cybercrime* (IFAW), marque une étape importante vers l'encadrement de cette menace émergente.

En Algérie, le commerce illégal des oiseaux sauvages reste peu exploré par la recherche scientifique, bien qu'il prenne de l'ampleur, notamment via Internet. Plusieurs travaux récents ont néanmoins documenté le phénomène : Bergin *et al.* (2019) sur le trafic de petits passereaux, Razkallah *et al.* (2019) sur les marchés traditionnels, Atoussi *et al.* (2020) sur la vente de perroquets africains, Louadj *et al.* (2022) sur le chardonneret élégant. Atoussi *et al.* (2022) ont étudié le commerce illégal d'espèces sauvages en Algérie, aperçu des plateformes de vente en ligne. Ameziane *et al.* (2023) ont analysé le rôle des réseaux sociaux dans le commerce en ligne des perroquets en Algérie. Nedjah *et al.* (2023) ont signalé que le commerce des animaux de compagnie peut constituer une voie d'introduction d'espèces exotiques envahissantes, ils ont notamment documenté la présence et la reproduction confirmée du Martin triste (*Acridotheres tristis*) dans la région d'Annaba, suggérant l'établissement local de cette espèce introduite.

Dans un contexte où les réseaux sociaux jouent un rôle de plus en plus important dans nos modes de consommation, cette étude s'intéresse au commerce illégal des oiseaux sauvages. À travers la surveillance de groupes Facebook dédiés à la vente des oiseaux sauvages, nous cherchons à mieux comprendre cette pratique : quelles espèces sont concernées, qui sont les acheteurs, et comment cette activité s'organise en ligne.

Ce travail se structure de la manière suivante :

- **Chapitre 1** propose un aperçu général du commerce des animaux sauvages à travers une revue de la littérature.
- **Chapitre 2** est consacré à la présentation de Facebook, utilisé ici comme support principal pour la vente d'espèces illégalement capturées.
- **Chapitre 3** décrit les outils et les méthodes mis en œuvre pour recueillir et analyser les données.
- **Chapitre 4** présente les résultats obtenus et les met en perspective avec les recherches existantes.
- Enfin, une **conclusion** revient sur les principaux enseignements de l'étude et propose quelques pistes pour mieux encadrer cette problématique.



Chapitre I :

Synthèse bibliographique sur le commerce des animaux sauvages Commerce des animaux sauvage



I.1 - Commerce des animaux sauvages

I.1.1- Commerce légale :

D'après Bouvet (2003), le commerce légal d'animaux sauvages à l'échelle mondiale concerne environ 25 000 à 30 000 singes, entre 2 et 3 millions de reptiles et d'amphibiens, dont environ 500 000 perroquet et perruches

I.1.2- Trafic illégal d'espèces sauvages :

Le trafic illégal d'espèces sauvages est considéré comme un crime environnemental majeur. Il comprend des activités telles que la vente, la contrebande, la capture, la collecte et le braconnage illégal d'animaux appartenant à diverses espèces, notamment celles menacées d'extinction ou protégées par des réglementations strictes. Ce trafic concerne également des produits dérivés comme l'ivoire, les cornes de rhinocéros, les peaux exotiques ou encore les os (South Wyatt, 2011).

Selon Haken (2011), ce commerce illicite touche surtout les pays en développement et alimente des marchés variés ;

Alimentation, médecine traditionnelle, animaux de compagnie exotiques, objets de luxe. Il est fortement stimulé par une demande élevée dans les pays industrialisés.

I.1.3- la chaîne de valeur du trafic illégal d'espèces sauvages :

Le commerce des espèces sauvages, qu'il soit légal ou non, repose sur une chaîne de valeur complexe. Celle-ci va de la capture des animaux dans leur habitats naturels jusqu'à leur consommation finale. Elle comprend divers acteurs et étapes intermédiaires, reliant les pays d'origine aux pays consommateurs (WWF/Dalberg, 2012).

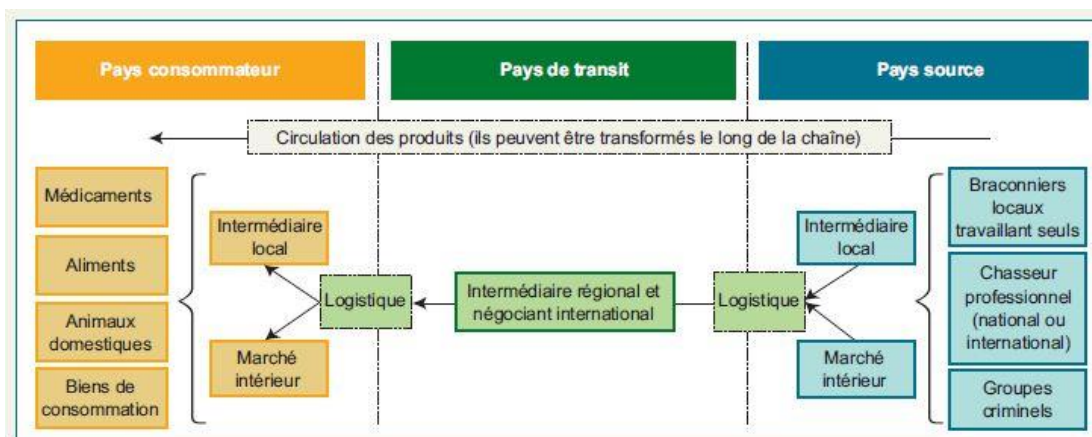


Figure 1- Chaîne de valeur du commerce illégal d'espèces sauvages

(WWF / Dalberg 2012).

I.1.4- Vente en ligne des animaux sauvages :

Internet est aujourd'hui le principal marché mondial, accessible 24h/24 et 7j/7. grâce à la fréquence élevée des transactions, aux coûts réduits et à la possibilité pour les vendeurs de rester anonymes, il constitue une plateforme idéale pour la vente de produits, qu'ils soient légaux ou illégaux. Cela concerne notamment les espèces sauvages et leurs dérivés, comme l'indiquent Hastie/IFAW(2018)

Depuis 2004, le fonds international pour la protection des animaux (IFAW) mène des études sur le commerce en ligne d'espèces sauvages à l'échelle mondiale. Ces recherches visent à mesurer l'ampleur et la nature du commerce en ligne d'animaux sauvages et de produits associés, en mettant en lumière les problématiques de légalité soulevées par de nombreuses annonces (Hastie Et Meccrea-Steele/IFAW ,2014).

Dans le cadre de ces travaux, l'IFAW a analysé, en 2014, les ventes en ligne d'espèces sauvages menacées sur 280 sites dans 16 pays, sur une période de six semaines. Les résultats révèlent 33 006 spécimens (partie, produits, dérivés...) d'espèces figurant aux annexes 1 et 2 de la CITES, repérés dans 9 482 annonces. Leur valeur marchande est estimée à plus de 10,7 millions de dollars américains (environ 7 777 617 euros).

Enfin, selon Hastie/IFAW(2018), l'IFAW a aussi évalué le vent en ligne d'animaux protégés vivants et de leurs parties sur la même période de six semaines

, les enquêteurs ont recensé 11 772 spécimens d'espèces sauvages menacées et en danger, mis en vente via 5 381 annonces et messages diffusés sur 106 sites de vente en ligne et quatre réseaux sociaux, pour une valeur approximative de 3 200 000 euros

I.2- Réglementation

La convention internationale CITES et les textes de loi nationale contrôlant le commerce des espèces sauvages sont décrites dans cette partie.

I.2.1- Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction "CITES" :

Selon l'article 1 de la convention consultée sur le site (<https://cites.org/fra/disc/text.php>) , les termes utilisés sont définis comme suit :

a) espèces : ce terme englobe toute espèce, sous-espèce ou population géographiquement isolée d'une espèce.

b) spécimen :

II) Pour les animaux ou les plantes, vivants ou morts :

Pour les animaux : pour les espèces figurant aux annexe I et II, cela inclut toute partie ou produit dérivé identifiable issu de l'animal. Pour les espèces de l'annexe III, seules les parties ou produits clairement identifiables sont pris en compte lorsqu'ils sont mentionnés dans l'annexe. Pour les plantes, pour les espèces de l'annexe I, toute partie ou produit reconnaissable provenant de la plante est inclus. Pour celles des annexes II et III, seules les parties ou produits identifiables sont concernés, s'ils sont spécifiés dans l'annexe correspondante.

c) commerce: il comprend l'exportation, la réexportation, l'importation ainsi que l'introduction en provenance de la mer.

d) réexportation : il s'agit de l'exportation d'un spécimen qui a déjà été importé.

e) L'introduction en provenance de la mer : désigne le transport dans un pays de spécimens d'espèces capturées dans l'environnement marin ne relevant d'aucune juridiction nationale.

f) autorité scientifique : c'est l'organisme scientifique nationale désigne conformément à l'article IX de la convention.

I.2.1.1-Principes fondamentaux de CITES :

L'annexe I de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (cites) recense toutes les espèces actuellement en danger ou susceptibles de l'être à cause du commerce. la vente de ces spécimens est soumise à une réglementation très stricte pour leur survie. Ainsi, ce commerce n'est autorisé que dans des situations exceptionnelles et dans le cadre de programmes de conservation ou de recherche scientifique visant à garantir leur survie à long terme (<https://cites.org/fra/disc/text.php#I>) .

I.2.1.2- Liste des textes en vigueur (en CITES) :

Annexe I ; espèces menacées d'extinction, dont le commerce est permis uniquement dans des conditions très restrictives.

Annexe II ; espèces qui ne sont pas encore menacées mais pourraient le devenir si leur commerce n'est pas contrôlé.

Annexe III ; espèces protégées au niveau national par un pays membre, nécessitant la coopération des autres pays pour contrôler leur commerce.

I.2.2- Réglementation en l'Algérie :

Selon de Klemm et lausech (1986), la base législative en Algérie repose sur :

La loi du 21 aout 1982 sur la chasse.

La loi du 5 février 1983 : sur la protection de l'environnement. Un décret du 20aout 1983 applique ces lois, établit la liste des espèces protégées et fixe les périodes d'ouverture et de fermeture de

la chasse.il vise a protéger durablement la faune sauvage et ses habitats

I.2.2.1- Liste des textes en vigueur (en Algérie) :

L'Algérie a mis en place plusieurs textes législatifs majeurs pour atteindre ses objectifs de protection de l'environnement. Voici les principaux :

- 1- Loi n° 82-10 du 21 août 1982: concerne la réglementation de la chasse.
- 2- Loi n° 83-03 du 05 février 1983 : traite de la protection de l'environnement. Elle a été modifiée par la suite.
- 3- Décret n° 83-509 du 20 Mai 2012 : porte sur les espèces animales non domestiques protégées.
- 4- Décret n°83-458 du 23 juillet 1983 : établit le statut-type des parcs nationaux, modifié par le décret exécutif n 98-216 du 24 juin 1998.
- 5- Décret exécutif n° 95-323 21 octobre 1995 : réglemente l'exploitation Des ressources corallifères.
- 6- Décret exécutif n° 94-465 du 25 décembre 1994: institue le haut conseil de l'environnement et du développement durable, et précis ses missions, son organisation et son fonctionnement.
- 7- Décret n° 87-143 du 16 juin 1987 : définit les règles et modalités de classement des parcs nationaux et réserves naturelles.
- 8- Décret n° 87-144 du 16 juin 1987 : fixant les modalités de création et de Fonctionnement des réserves naturelles.

I.2.2.2- Autorité compétente :

En Algérie, plusieurs instances sont responsables de la protection de la faune et de la flore :

Préfecture des forets : elle assure la gestion et la protection des ressources forestières, inclut les espèces animales et végétales qui y vivent.

A-Ministère de l'agriculture et du développement rurale : gère la politique agricole et veille à la protection des espèces végétales et animales dans le cadre des activités agricoles.

B - Ministère de l'Environnement : responsable de la protection de l'environnement, il joue un rôle essentiel dans la conservation de la biodiversité et la gestion des espèces protégées.

C-Agence Nationale de la Protection des Végétaux : dédiée à la protection des plantes, cette agence se charge e la prévention et e la lutte contre les maladies et les parasites touchant la flore.

I.2.2.3- Résumé des textes en vigueur :

A- La loi n°82.10 du 21 août 1982 relative à la chasse : considéré la chasse comme un élément du patrimoine culturel et national, réglementé par l'état. Elle encourage une exploitation équilibrée et durable des ressources fauniques.

B- La loi n°83.03 du 5 février 1983 relative à la protection de l'environnement : traite de protection contre les nuisances, la pollution de l'air et des eaux. Elle permet la création de parcs nationaux et de réserves naturelle, et veille à la préservation de la biodiversité

C- Le décret n°83.509 du 20 août 1983 relatif aux espèces animales non domestiques protégées : dresse la liste des espèces protégées en Algérie. Il détaille les mesures de conservation à adopter pour assurer la survie des espèces menacées et la gestion durables des habitats naturels (African Wild life Laws by the IUCN Environmental Law Centre).



Chapitre II:
Description du site web
Facebook



II- Site Web étudié

Facebook est un réseau social en ligne qui permet aux utilisateurs de se connecter avec leurs proches, de partager des informations, de rejoindre des groupes et de créer des pages. C'est l'un des sites les plus utilisés dans le monde, avec environ 2,9 milliards d'utilisateurs actifs chaque mois (www.facebook.com).

II.1- Présentation de Facebook

Facebook est un site de réseau social gratuit lancé en 2004 par mark zuckerberg. Il offre une large gamme de fonctionnalités permettant aux utilisateurs de publier des mises à jour, de partager des contenus personnels ou professionnels comme des photos, vidéos, ou encore des idées. Ils peuvent aussi interagir avec d'autres personnes partageant les mêmes centres d'intérêt. Avec le temps, Facebook est devenu l'une des plateformes sociales les plus influentes au monde. En 2021, il a fusionné avec instagram, whatsapp et oculus sous la société mère méta. (www.facebook.com)

II.2- Classement mondial

Facebook continue d'être l'un des sites les plus visités au monde. En 2023, il a été classé troisième site le plus consulté selon similarweb. Cela reflète l'importance du site dans notre manière d'interagir et de consommer du contenu en ligne. (www.facebook.com)

II.3- Types de comptes sur Facebook

Il existe deux grands types de comptes ;

Les comptes personnels et les comptes professionnels. Voici les différences principales ;

II.3.1- Compte Personnel :

Le compte personnel est destiné à un usage privé. Il permet aux utilisateurs de renseigner des informations personnelles comme leur nom, date de naissance, adresse e-mail, numéro de téléphone, etc. ce type de profil est utilisé pour interagir avec des amis, partager des photos, des nouvelles, des publications, et d'autres contenus personnels.

II.3.2- Compte professionnel :

Les comptes professionnels sont destinés aux entreprises, marques, créateurs de contenu et autres entités qui souhaitent promouvoir leur activité sur Facebook.

Ils proposent des fonctionnalités supplémentaires comparées aux profils personnels, telle que des statistiques détaillées sur les publications et stories, la possibilité de faire de la publicité et d'ajouter des options de contact professionnel.

Ces comptes permettent aussi d'ajouter des informations importantes comme l'adresse, le numéro de téléphone et les horaires d'ouverture, ce qui est très utile pour attirer des clients potentiels.

Ils incluent aussi des outils comme les boutons d'appel à l'action (CTA) pour diriger les visiteurs vers certaines action spécifique ; prise de rendez-vous, envoi de mail, etc.

La principale différence avec un profil personnel est donc l'accès a des outils marketing et a des options d'analyse, concon pour les besoins des entreprises et créateurs.

II.3.3- Les groupe Facebook :

Les groupes Facebook sont des espaces ou les utilisateurs peuvent échanger, apprendre et discuter avec d'autres personnes ayant des centres d'intérêt communs. Voici les points essentiels ;

A - Créer ou rejoindre des groupes :

Les utilisateurs peuvent créer leurs propres groupes autour de n'importe quel sujet et inviter d'autres à les rejoindre. Ils peuvent aussi chercher des groupes existants qui les intéressent et demander à y entrer.

B - Centres d'intérêt variés :

Les groupes peuvent couvrir une grande variété de sujet, comme la cuisine, les voyages, les jeux vidéo, les films, la santé, les loisirs, etc. cela permet de rassembler des personnes partageant les mêmes passions.

C - Public ou privé :

Les groupes peuvent être publics (accessibles à tous) ou privés (sur invitation uniquement). Dans les groupes privés, il faut souvent être approuvé par un administrateur pour accéder au contenu

II.4- Réglementation algériennes sur la commercialisation électronique :

La loi relative au commerce électronique, adoptée en février 2018 par l'assemblée populaire nationale (APN) et approuvée en avril 2018 par le conseil de la nation (CN), fixe les conditions contractuelles applicables aux e-consommateurs. Elle précise les informations nécessaires a la conclusion d'un contrat électronique, ainsi que les éléments obligatoires devant y figurer.

A - L'article 03 de ce texte énumère clairement les transactions interdites, notamment :

- Les jeux de hasard, paris et loteries.
- Les boissons alcoolisées et le tabac.
- Les produits pharmaceutiques.
- Les produits violant des droits de propriété intellectuelle ou les lois en vigueur.
- Toute prestation ou service nécessitant l'établissement d'un acte notarié.

B - L'article 04 interdit également toute transaction par voie électronique de matériaux :

- Equipements ou produits sensibles définis par la législation nationale.
- Produits pouvant porter atteinte à l'ordre public, à la sécurité nationale ou aux valeurs religieuses et morales.

Ces mesures visent à encadrer le commerce électronique et à protéger les consommateurs tout en garantissant un cadre juridique clair et sécurisé pour les transactions en ligne.

II. 5- Réglementation de la vente des animaux et produit d'origine animale sur

Facebook :

Facebook interdit la promotion, la vente ou l'achat d'animaux ainsi que de produits d'origine animale provenant de zones protégées ou soumises à des réglementations strictes. Cette politique vise à lutter contre le trafic illégal d'animaux, à préserver la faune sauvage et à protéger les écosystèmes.

II.5.1- Objets autorisés

Facebook interdit la promotion de la vente ou de l'achat d'animaux. Toutefois, la plateforme permet généralement la vente d'accessoires pour animaux, comme les cages, jouet, colliers, ou autres produits d'origine animale, à condition qu'ils respectent les autres politiques du site, notamment celles liées à la sécurité des produits et à la pertinence du contenu. Il est cependant essentiel de vérifier les règles générales et les conditions spécifiques de Facebook pour s'assurer que votre annonce est conforme.

II.5.2- Articles non autorisés

Selon les règles de Facebook, il est interdit de promouvoir les éléments suivants :

A - Médicaments, dispositifs médicaux et services vétérinaires

La vente ou la promotion de médicaments pour animaux, d'équipements médicaux ou de services vétérinaires est interdite, car leur usage nécessite souvent une réglementation stricte afin d'assurer leur sécurité et leur bonne utilisation.

B - Produits ou parties d'animaux en voie de disparition ou menacés :

Cela inclut tout produit provenant d'espèces menacées ou en voie de disparition (chien, chat, etc.) comme la fourrure, le cuir, les os, les dents, les organes, etc. Facebook interdit aussi la promotion de tout contenu encourageant le trafic illégal d'animaux ou la cruauté envers eux.

C - Animaux vivants :

La promotion de la vente d'animaux vivants est interdite sur Facebook pour des raisons de sécurité et de protection animale.

D - Terrains ou biens immobiliers dans les zones de protection de l'environnement :

Il est interdit de promouvoir des terrains ou des biens situés dans des zones environnementales protégées, afin de soutenir la conservation et éviter les atteintes à l'environnement.



Chapitre III :
Matériels et Méthodes



III.1- Méthodologie

Afin d'analyser le commerce illégal des oiseaux sauvages au sein des groupes Facebook les plus actifs et comptant le plus d'adhérents en Algérie, une recherche approfondie a été menée. Celle-ci a ciblé les groupes dédiés à la vente d'oiseaux sauvages, en utilisant des mots-clés spécifiques en français et en arabe comme

الجزائر في البرية الطيور بيع , البرية الطيور مجموعة

Cette approche s'est révélée essentielle pour cerner l'ampleur et la nature de ce type de commerce en ligne en Algérie. La période d'étude s'étend du 1 avril 2025 au 1 mai 2025.

III.1.1- La recherche des groupes de commerce des oiseaux sauvage sur Facebook

Les étapes suivantes ont été adoptées pour identifier les groupes Facebook liés au commerce illégal des oiseaux :

- Utilisation de mots-clés cibles dans la barre de recherche Facebook pour repérer les groupes pertinents.
- Sélection des groupes semblant correspondre aux critères de recherche.
- Adhésion aux groupes afin de recevoir les notifications, observer les publications et interagir avec les membres.
- Consultation fréquente (plusieurs fois par jour) des groupes pour suivre les nouvelles annonces.
- Enregistrement des publications via des captures d'écran pour préserver les informations.
- En cas d'information incomplète, prise de contact directe avec les vendeurs (commentaire, message privé ou appel).
- Enregistrement des données collectées dans une base de données Excel.

III.2- Collecte des données :

Le filtrage des données afin d'éliminer les annonces redondantes constitue une étape cruciale pour garantir la qualité et la précision de l'analyse. En supprimant automatiquement les annonces contenant des informations identiques sur une courte période ; ont évité les doublons et on s'assure de travailler avec des données fiables et distinctes.

Cette méthode permet ainsi de simplifier et de clarifier l'ensemble des données, ce qui rend l'analyse ultérieure plus pertinente. Les données collectées sont ensuite saisies dans un tableau Excel à des fins d'analyse (fig. 2).

nom de groupe	nombre d'abonnés	pseudo de l'annonceur	sexe de l'annonceur	date de l'annonceur	espèce d'oiseau	nom scientifique	nombre d'oiseau	sexe d'oiseau	âge d'oiseau	origine d'oiseau	wilaya annonceur	prix d'oiseau
كل ما يخص الطيور الوردية	43.5k	imed afelay	homme	01/04/2025	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	2	male	7mois	sauvage		
		farid parfa	homme	02/04/2025	troupiail vénézuélien	<i>Icterus icterus</i>	1	male	inconnu	élevage		
		imed afelay	homme	02/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	3ans	sauvage	Tebessa	
		zina	homme	04/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	4ans	sauvage	Reghaia	
		motaze	homme	06/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	5	male	5jours	élevage		
		zaki	homme	07/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	2	femelle	2ans	sauvage		
		bensadi salim	homme	08/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	4ans	sauvage	Alger(bab ezouar)	
		lotfi dadi	homme	08/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	femelle	inconnu	élevage		
		phénomène pitou	homme	08/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	femelle	2ans	élevage		
		hamza aierim	homme	08/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	male	inconnu	sauvage		
		amine amn	homme	09/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	male	3ans	élevage	Boumerdes	
		nabil bird breeder	homme	09/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	male	3mois	élevage	oran	50da
		fethi fethi	homme	09/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	10mois	sauvage		
		fethi fethi	homme	09/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	femelle	3ans	sauvage		
		amine amn	homme	09/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	3ans	sauvage	Boumerdes	
		المختار تين	Homme	09/04/2025	Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	2	male femelle	inconnu	sauvage	Msila	
		zaki	Homme	09/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	femelle	2ans	sauvage		
		nce ori	Homme	09/04/2025	peruche	<i>Melospittacus undulatus</i>	groupe	male	inconnu	sauvage		
		nabil bird breeder	Homme	09/04/2025	pinson	<i>fringilla caelebs</i>	2	male femelle	3mois	sauvage	oran	500da
		imed afelay	Homme	09/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	4mois	sauvage	tebessa	
		معلم بالله	Homme	09/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	groupe	male	5jours	sauvage		
		nidal bouarieu	homme	10/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	3mois	sauvage		
		املا و سلا	homme	10/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	3mois	sauvage	oran	
		samir samir	homme	10/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	2	femelle	inconnu	sauvage	kala	
		معلم بالله	homme	10/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	groupe	male	5jours	sauvage		
		توري للمصنفين	homme	10/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		لقرن عبد القادر	homme	11/04/2025	chardonneret(tarin e venezuela)	<i>carduelis carduelis</i>	1	male		sauvage	oued souf	
		nabil zain	homme	11/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	2mois	sauvage	boumerdes	
		توري للمصنفين	homme	11/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		lotfi dadi	homme	11/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		khaled chardonneret	homme	12/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	male		sauvage		
		عنت قضابية	homme	12/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		zibouche faras	homme	12/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	male		sauvage		
		زينة طائر الموزامبيق	homme	12/04/2025	serin de mozambique	<i>serinus mozambicus</i>	1	male		sauvage		
		توري للمصنفين	homme	13/04/2025	serin de mozambique	<i>serinus mozambicus</i>	1	male		sauvage		
		mech canari	homme	13/04/2025	serin de mozambique	<i>serinus mozambicus</i>	1	male		sauvage		
		خليل خليل	homme	13/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		sifou mazari	homme	13/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	male		sauvage		
		participant anonyme	homme	14/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		participant anonyme	homme	14/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage	bou saada	
		مسلم المسلم	homme	14/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		sa mli	homme	14/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		chemeddine mech	homme	15/04/2025	bec-croisé des sapins	<i>laxia curvirostra</i>	1	male	1ans	sauvage		
		medhi boumehti	homme	15/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	male		sauvage		
		nacer djerboua	homme	16/04/2025	khudair européen	<i>chloris chloris</i>	1	male		sauvage	m'sila	200da
		خالد الراج	homme	16/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	1	femelle		sauvage		
		فريد بلقا	homme	17/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	2	male femelle		sauvage		
		فريد بلقا	homme	17/04/2025	troupiail vénézuélien	<i>Icterus icterus</i>	3	male		sauvage		
		chitti amine	homme	18/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		عماد مديونة	homme	19/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	2ans	sauvage	belida	
		لقرن عبد القادر	homme	19/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	5	femelle		sauvage		
		لقرن عبد القادر	homme	19/04/2025	chardonneret	<i>carduelis carduelis</i>	3	male		sauvage		
		sadeem alon	homme	19/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		
		توري للمصنفين	homme	21/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	2	male femelle	5mois	sauvage		
		nabil zain	homme	21/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male	2mois	sauvage	bou merdes	100da
		توري للمصنفين	homme	21/04/2025	linotte mélodieuse	<i>linaria cannabina</i>	1	male		sauvage		

Figure 2 : Base de donner Excel des annonce enregistrées

III.3- Les données collectés et saisis

Les données sauvegardées sur les tableaux Excel sont :

- ✓ Nom de groupe.
- ✓ Nombre d'abonnés.
- ✓ Pseudo de l'annonceur.
- ✓ Sexe de l'annonceur.
- ✓ Date de l'annonce.
- ✓ Espèce de d'oiseaux vendus.
- ✓ Nom scientifique de l'oiseau mis en vente.
- ✓ Nombre des oiseaux vendus.
- ✓ Sexe de l'individu vendu.
- ✓ L'Age de l'oiseau.
- ✓ Origine de l'individu mis en vente sauvage ou élevage.
- ✓ Wilaya de l'annonceur.
- ✓ Prix de l'oiseau mis en vente.



Chapitre IV :
Résultats et discussions



IV.1- Nombre d'annonces enregistrés :

Durant la période du suivi des groupes Facebook dédiée à la vente des oiseaux sauvages qui s'étale du 1 avril 2025 jusqu'à 1 mai 2025, il a été enregistré 310 annonces.

IV.2 -Les groupes Facebook destiné à la vente des oiseaux sauvage :

Le choix des groupe Facebook étai basé sur le nombre le plus élevé d'adhérant et l'activité de vente et d'achat des oiseaux sauvages la plus importante (tab. 1).

Tableau 1 : Les groupes Facebook surveillés dans la présente étude :

Numéro du groupe	Nom de groupe	Nombre d'abonnés
1	مربي الطيور الحراش	48900
2	كل ما يخص الطيور البرية	43500
3	كل انواع عصافير باتنة و ماجاورها	38200
4	عصافير الحراش	51700

IV.3 - Résultats obtenus dans les différents groupes Facebook surveillés :

Les résultats obtenus du suivi des quatre groupes choisis sont présentés.

IV.3.1 – Résultats du groupe 1 (مربي الطيور الحراش) :

Les résultats obtenus du suivi du groupe 1 son présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 2 : Résultats des annonces enregistrés du groupe 1 :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'annonce	Statu légaux en Algérie	IUCN Statu
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	59	Protégé	LC
Serin de mozambique	<i>Crithagra mozambicus</i>	3	Non protégé	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	2	Non protégé	LC
Perruche turquoisine	<i>Neophema pulchella</i>	1	Non protégé	LC
Perroquet youyou	<i>Poicephalus senegalus</i>	1	Non protégé	LC

LC: Least Concern (préoccupation mineur).

Dans le groupe 1 durant la période d'étude 66 annonces été enregistrées exposant 5 espèces aviennes sauvages en ventes. L'espèce la plus fréquente été le chardonneret élégant avec 59 annonces. Seul le chardonneret élégant est protégé par la loi algérienne (tab. 2). Selon Razkallah

et al., (2019) les perroquet youyou vendus dans les marchés algériens est une espèce subsaharienne introduit en Algérie soit par le Maroc ou bien par le sud de Tamanrasset.

IV.3.1.1- L'abondance relative des espèces vendus dans le groupe 1 :

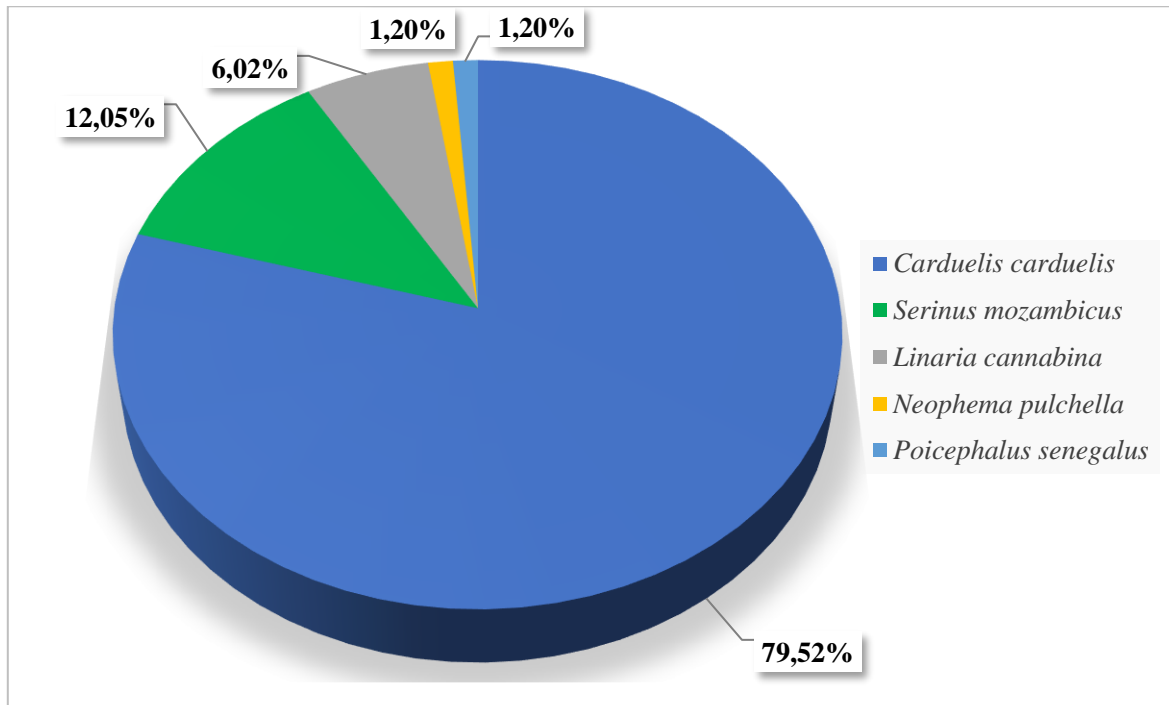


Figure 3 : Abondance relative des oiseaux sauvages vendus dans le groupe 1.

Dans le groupe 1 l'espèce avienne la plus vendue était le chardonneret élégant (A.R.% = 79,52%) suivi par le serin de Mozambique (A.R.% = 12,05%), les autres espèces étaient faiblement représentées (fig. 3).

IV.3.1.2- L'origine des individus vendus dans le groupe 1 :

L'origine des individus vendus dans le groupe 1 est exposé dans figure 4.

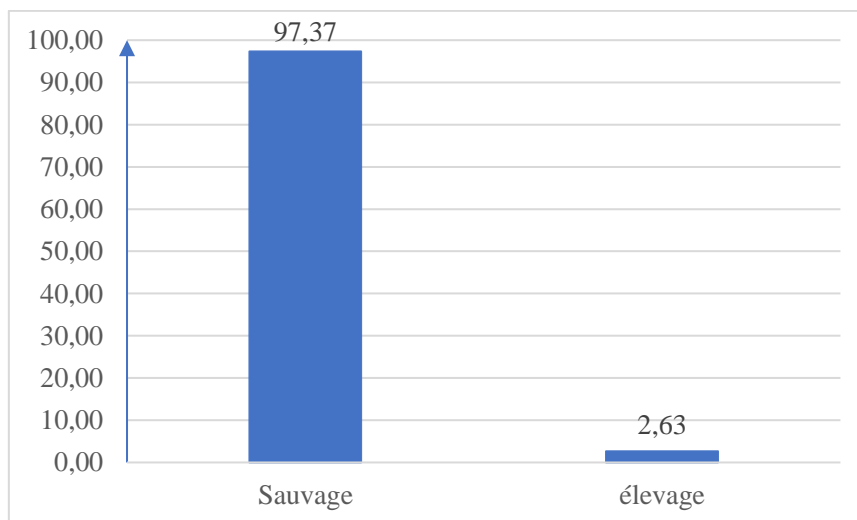


Figure 4 : Origine des individus vendus dans le groupe 1.

Il est à noter que 97,37% des individus vendus dans le groupe 1 sont des individus sauvages issus du braconnage (Fig. 4).

IV.3.1.3- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 1 :

Le sexe des oiseaux exposés à la vente dans le groupe 1 est présenté dans la figure 5.

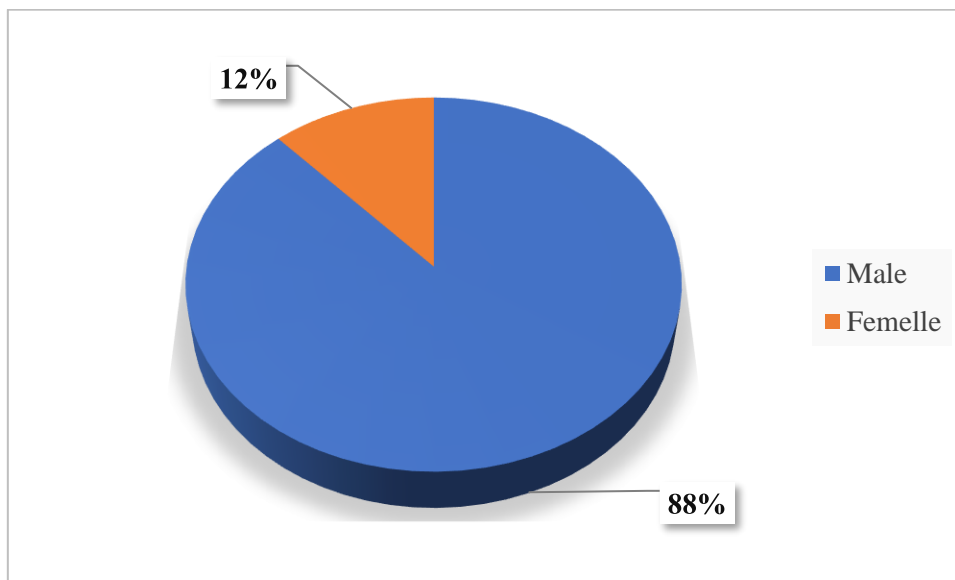


Figure 5 : Sexe des individus vendus dans le groupe 1.

Une nette prédominance des mâles est observée dans le groupe 1, représentant 88 % des ventes, tandis que les femelles ne constituent que 12 % des individus commercialisés (fig. 5).

IV.3.1.4- Sexe des annonceurs dans le groupe 1:

Le sexe des vendeurs des oiseaux sauvages dans le groupe 1 est présenté dans la figure suivante.

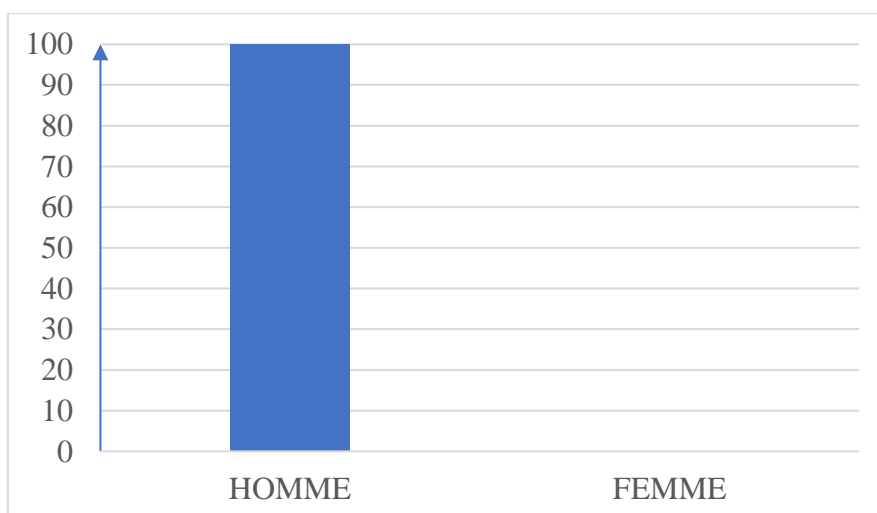


Figure 6 : Sexe des annonceurs dans le groupe 1.

Tous les annonceurs des oiseaux sauvages dans le groupe 1 étaient des hommes.

IV.3.2 – Résultats du groupe 2 (كل ما يخص الطيور البرية) :

Les résultats obtenus du suivi du groupe 2 son présenté dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Les résultats enregistrés du groupe 2.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'annonce	Statu légaux en Algérie	IUCN Statu
Chardonneret élégant	<i>Carduelis cardeulis</i>	20	Protégé	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	35	Non protégé	LC
Serin de mozambique	<i>Crithagra mozambicus</i>	5	Non protégé	LC
Tarin de Venezuela	<i>Spinus cucullatus</i>	3	Non protégé	EN
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	3	Non protégé	LC
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	1	Non protégé	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla caelebs</i>	1	Non protégé	LC

LC: Least Concern (préoccupation mineur) ; EN : En danger

Dans le groupe 2, 66 annonces mettant en vente 7 espèces d'oiseaux sauvages ont été enregistrées. Seul le chardonneret élégant est protégé par la loi algérienne. Le tarin de Venezuela est considéré comme espèce en danger par IUCN (tab.3).

IV.3.2.1- L'abondance relative des espèces vendus dans le groupe 2 :

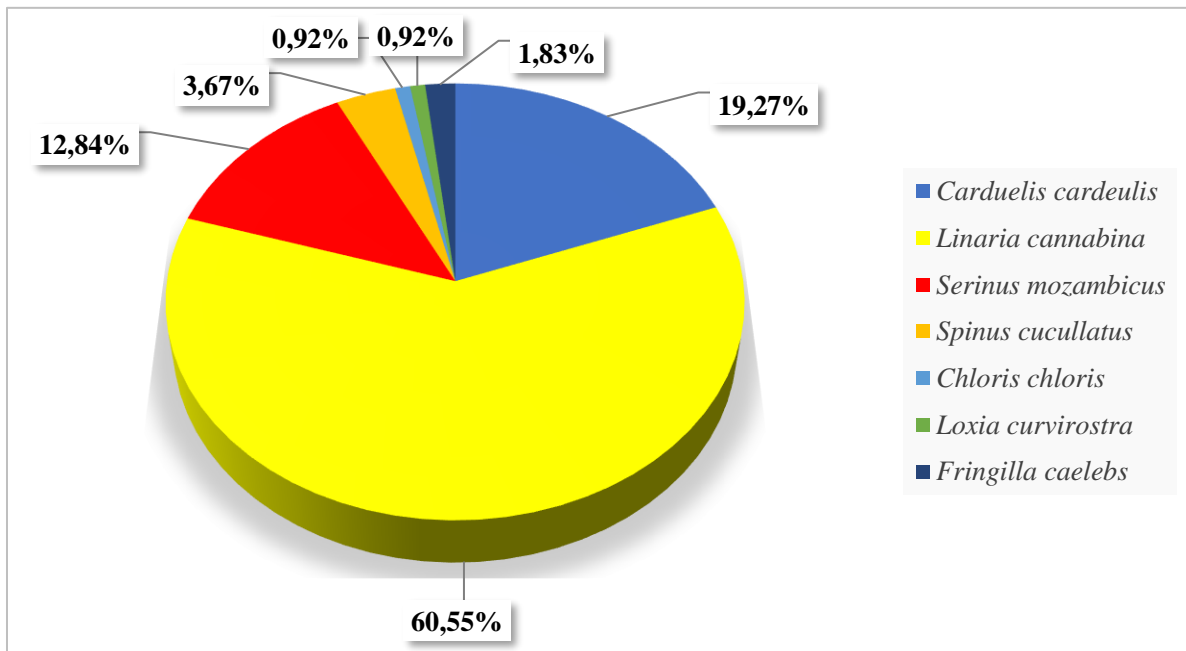


Figure 7 : Abondance relative des espèces vendues dans le groupe 2.

Contrairement au groupe 1 l'espèce la plus vendue dans le groupe 2 était la linotte mélodieuse (A.R.% = 60,55%) suivie par le chardonneret élégant (A.R.% = 19,27%) et le serin de mozambique (A.R.% = 12,84%) (fig. 7).

IV.3.2.2- L'origine des individus vendus dans le groupe 2 :

L'origine des individus d'oiseaux proposés à la vente dans le groupe 2 est présentée dans la figure 8.

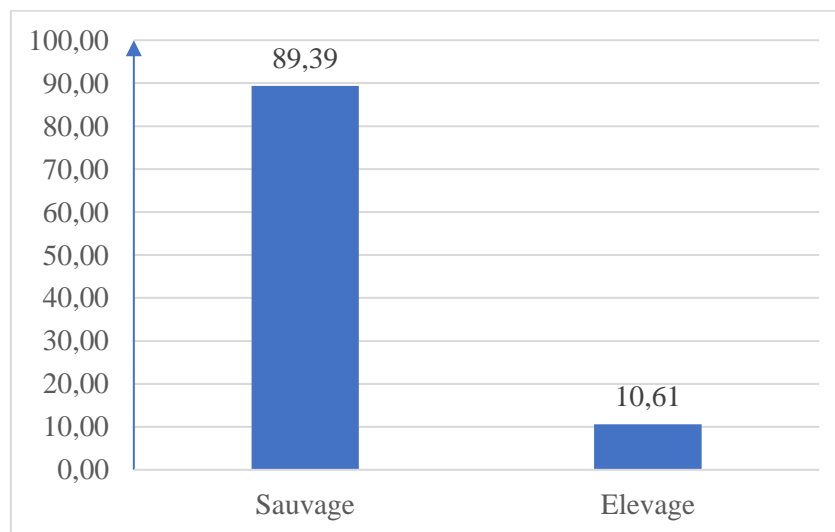


Figure 8 : Origine des individus vendus dans le groupe 2.

Il est important de souligner que (89,39%) des individus commercialisés dans le groupe 2 proviennent de la nature, cependant (10,61%) sont issue d'élevage (fig. 8).

IV.3.2.3- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 2 :

La répartition selon le sexe des oiseaux proposés à la vente dans le groupe 2 est présentée dans la figure 9.

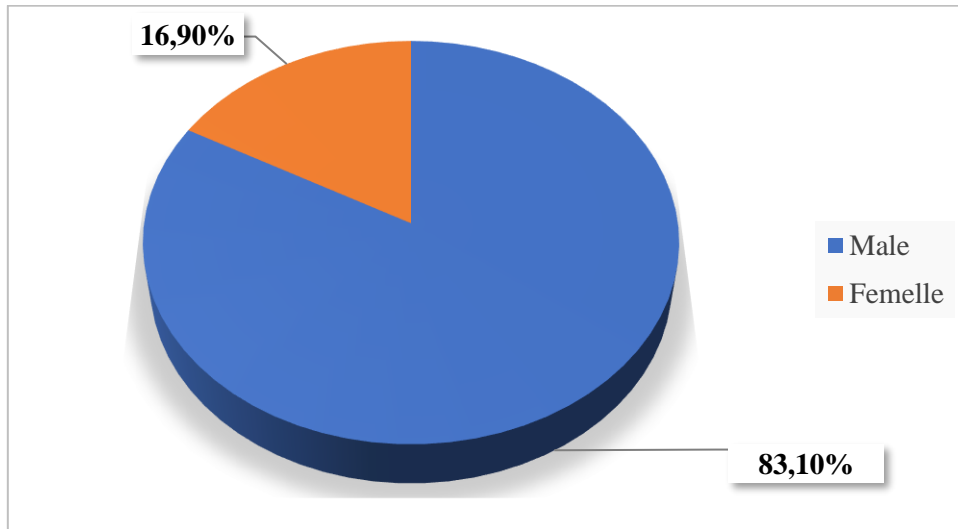


Figure 9 : Distribution des sexes parmi les individus vendus dans le groupe 2. Dans le groupe 2, les mâles sont nettement plus représentés que les femelles parmi les individus vendus, avec des proportions respectives de (83,83 %) et (16,90 %) (Fig. 9).

IV.3.2.4- Sexe des annonceurs dans le groupe 2 :

Le sexe des vendeurs d'oiseaux sauvages dans le groupe 2 est présenté dans la figure suivante.

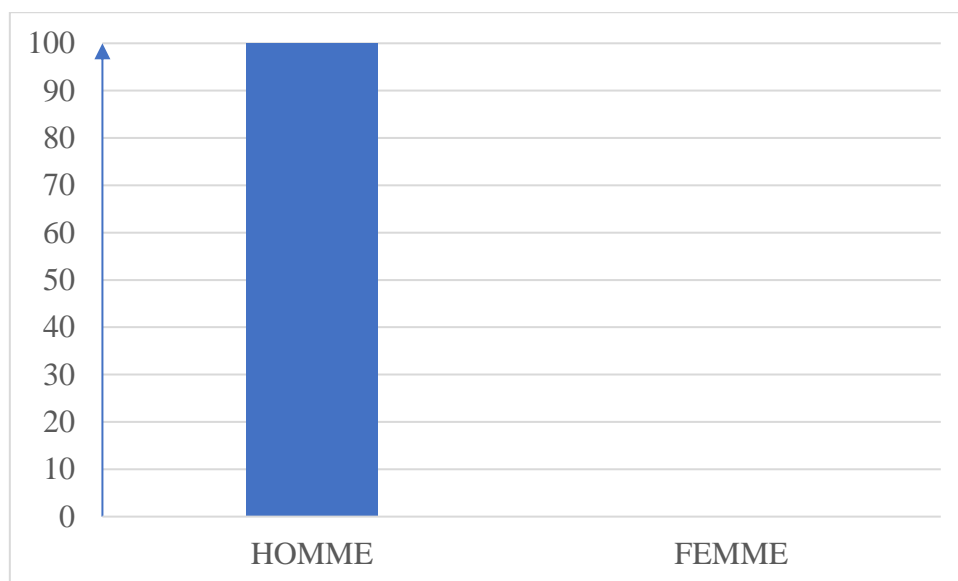


Figure 10 : Le sexe des vendeurs d'oiseaux sauvages dans le groupe 2.

Dans le groupe 2, seuls des hommes ont été identifiés parmi les annonceurs d'oiseaux sauvages (fig. 10).

IV.3.3 – Résultats du groupe 3 (كل انواع عصافير باتنة و ماجاورها) :

Les résultats issus du suivi du groupe 3 sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 4 : Les résultats obtenus à partir des observations du groupe 3

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'annonce	Statut légale en Algérie	Statut IUCN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	50	Protégé	LC
Serin de mozambique	<i>Crithagra mozambicus</i>	4	Non protégé	LC
Perroquet youyou	<i>Poicephalus senegalus</i>	1	Non protégé	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	2	Non protégé	LC

LC: Least Concern (préoccupation mineur)

Dans le groupe 3, 57 annonces relatives à la vente de quatre espèces d'oiseaux sauvages ont été recensées. Parmi ces espèces, seul le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) est juridiquement protégé en vertu de la législation algérienne (tab. 4).

IV.3.3.1- l'abondance relative des espèces vendus dans le groupe 3 :

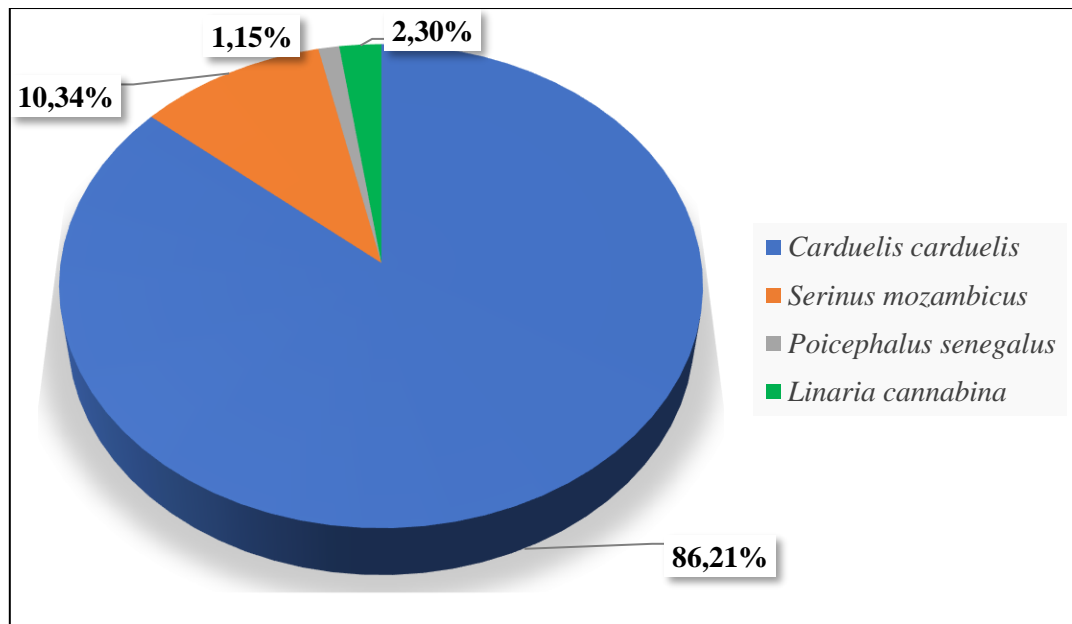


Figure 11 : Abondance relative des espèces aviennes vendues dans le groupe 3.

Dans le groupe 3, l'espèce avienne la plus fréquemment commercialisée était le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) avec un taux d'abondance relative (A.R.% = 86,21 %), suivi du

serin du Mozambique avec (A.R.=10,34 %). Les autres espèces étaient faiblement représentées (Fig. 11).

IV.3.3.2- L'origine des individus vendus dans le groupe 3 :

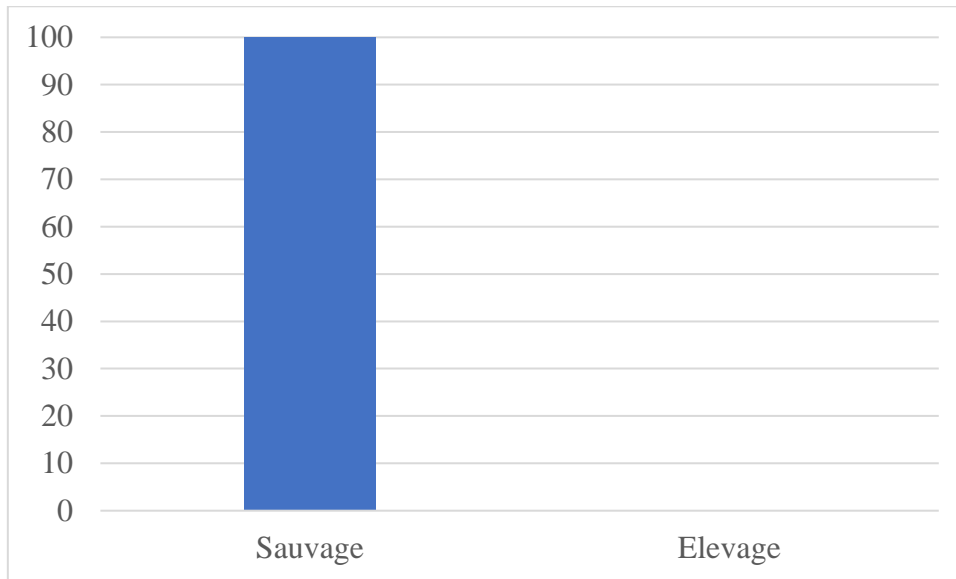


Figure 12 : Origine des oiseaux sauvage exposé à la vente dans le groupe 3. Tous les individus enregistrés dans le groupe 3 proviennent du milieu naturel et ont été capturés illégalement (fig. 12).

IV.3.3.3- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 3 :

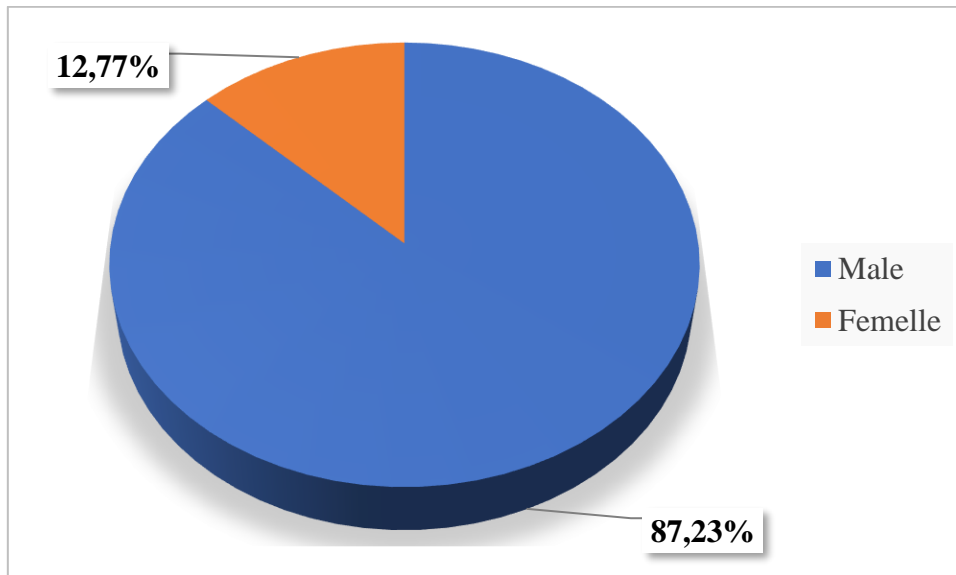


Figure 13 : Structure par sexe des oiseaux vendus dans le groupe 3

Dans le groupe 3, une forte disproportion sexuelle est observée parmi les individus aviens vendus, les mâles représentant 87,23 % de l'ensemble, contre seulement 12,77 % pour les femelles (fig. 13).

IV.3.3.4- Sexe des annonceurs dans le groupe 3 :

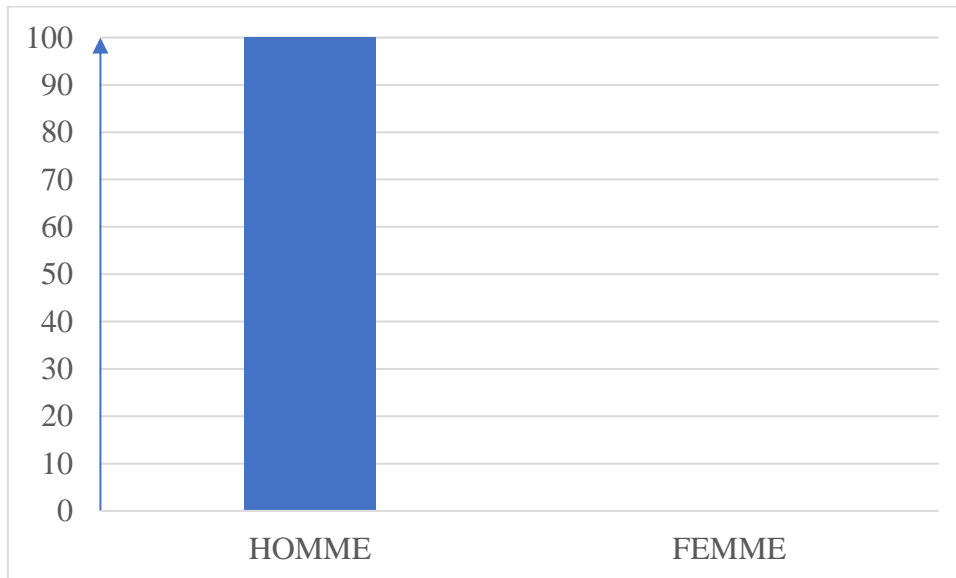


Figure 14 : Sexe des vendeurs d'oiseaux sauvages dans le groupe 2.

Dans le groupe 3, la commercialisation d'oiseaux sauvages était exclusivement assurée par des hommes (Fig.14).

IV.3.4 – Résultats du groupe 4 (عصافير الحراش) :

Les données résultant du suivi du groupe 4 sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Les résultats enregistrés au cours du suivi du groupe 4

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'annonce	Statut légale en Algérie	Statut IUCN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	109	Protégé	LC
Serin de mozambique	<i>Crithagra mozambicus</i>	3	Non protégé	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	6	Non protégé	LC
Chardonneret de l'Himalaya	<i>Carduelis caniceps</i>	1	Non protégé	LC

LC: Least Concern (préoccupation mineur)

Au sein du groupe 4, un total de 119 annonces relatives à la vente de quatre espèces aviennes sauvages a été recensé durant la période d'étude. Le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) constituait l'espèce la plus représentée, figurant dans 109 annonces. Parmi les espèces

concernées, seul le chardonneret élégant bénéficie d'un statut de protection conformément à la législation algérienne (tab.5).

IV.3.4.1- l'abondance relative des espèces vendus dans le groupe 4 :

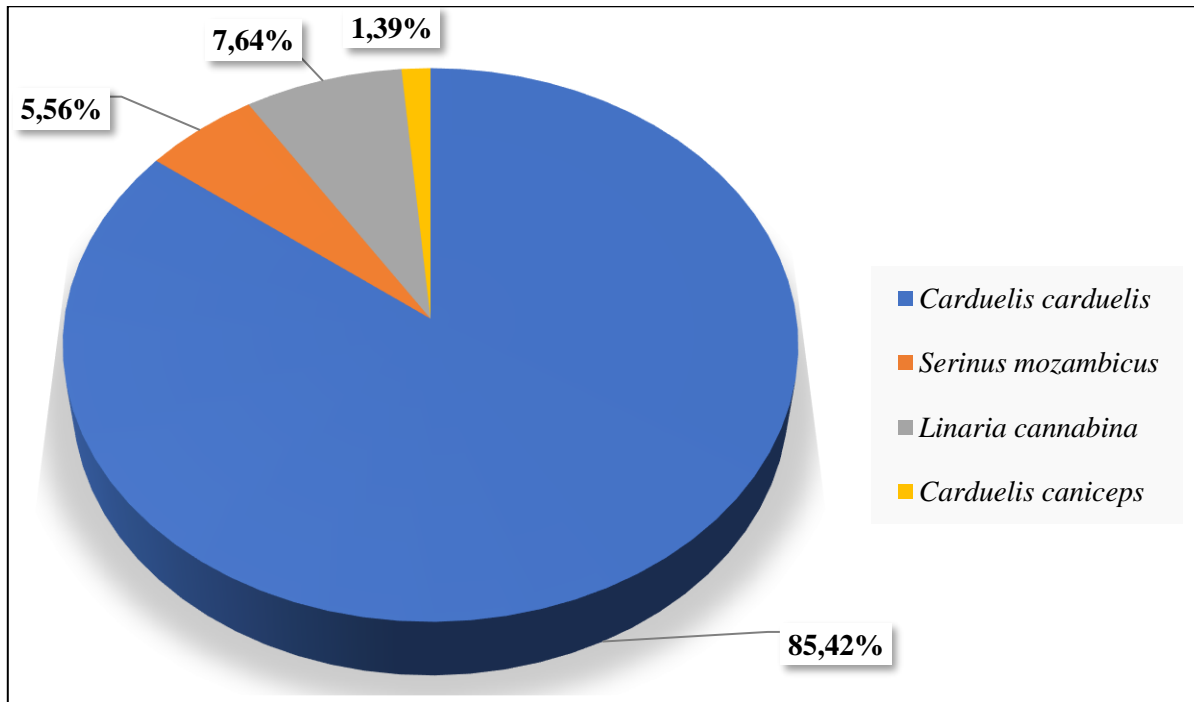


Figure 15 : Abondance relative des espèces aviaires commercialisées dans le groupe 4.

Dans le groupe 4, l'espèce aviaire la plus fréquemment commercialisée était le chardonneret élégant présentant un taux d'abondance relative de (A.R.% = 85,42 %) suivi par la linotte mélodieuse et le serin de mozambique avec des valeurs respectives (A.R.% = 7,64%) et (A.R.% = 5,56%) (fig. 15).

IV.3.4.2- L'origine des individus vendus dans le groupe 4 :

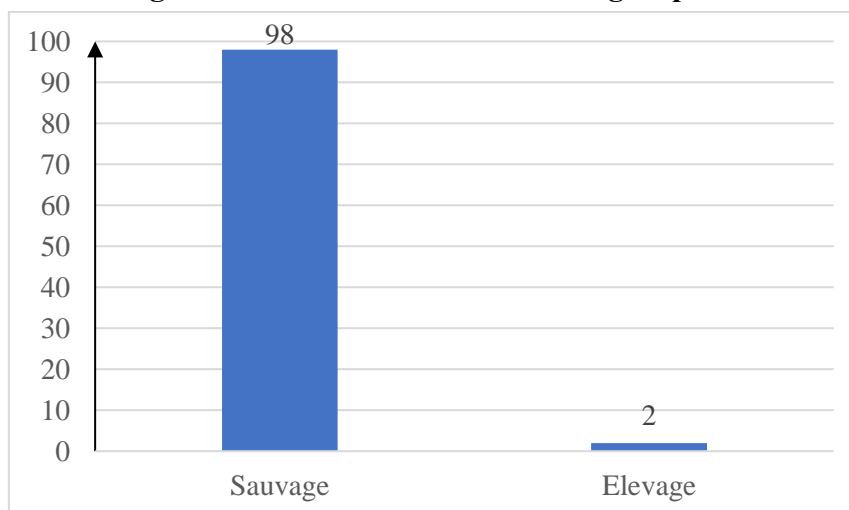


Figure 16 : Origine des individus commercialisés dans le groupe 4.

Les données présentées indiquent une prédominance marquée d'individus d'origine sauvage (98 %) parmi les oiseaux mis en vente, contre seulement 2 % issus de l'élevage (fig. 16).

IV.3.4.3- Sexe des oiseaux vendus dans le groupe 4 :

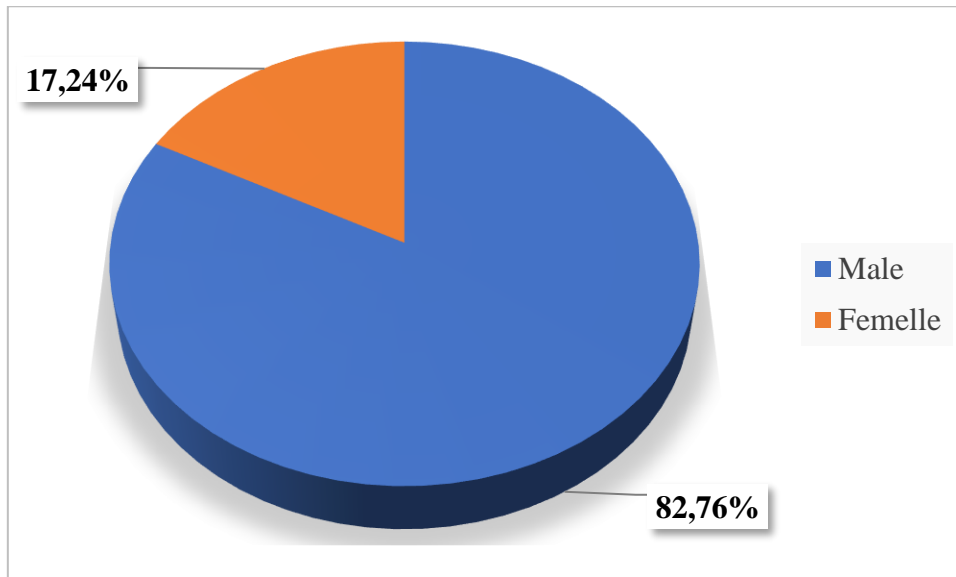


Figure 17 : Sexe des oiseaux commercialisé dans le groupe 4.

Dans le groupe 4, la répartition par sexe des oiseaux vendus montre une nette prédominance des mâles (82,76 %), tandis que les femelles sont faiblement représentées, avec seulement (17,24 %) des individus (fig. 17).

IV.3.4.4- Sexe des annonceurs dans le groupe 4 :

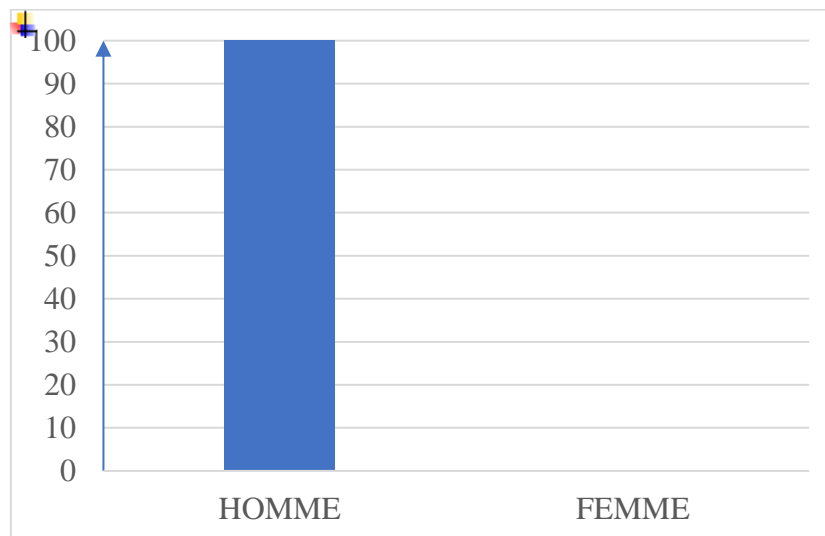


Figure 18 : Sexe des annonceurs du groupe 4.

L'ensemble des vendeurs d'oiseaux sauvages identifiés dans le groupe 4 étaient des hommes, indiquant une exclusivité masculine dans cette activité (fig. 4).

IV.4 - Résultats globale des quatre groupe Facebook surveiller :

Les résultats des quatre groupes choisis pour la présente étude sont présentés ci-dessous.

Tableau 6 : Résultats des quatre groupes Facebook surveillés.

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Nombre d'annonce	Statut légale en Algérie	Statut IUCN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	238	Protégé	LC
Serin de mozambique	<i>Crithagra mozambicus</i>	15	Non protégé	LC
Linotte mélodieuse	<i>Linaria cannabina</i>	45	Non protégé	LC
Perruche turquoise	<i>Neophema pulchella</i>	1	Non protégé	LC
Perroquet youyou	<i>Poicephalus senegalus</i>	2	Non protégé	LC
Tarin de venezuela	<i>Spinus cucullatus</i>	3	Non protégé	EN
Verdier d'europe	<i>Chloris chloris</i>	3	Non protégé	LC
Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	1	Non protégé	LC
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	1	Non protégé	LC
Chardonneret de l'Himalaya	<i>Carduelis caniceps</i>	1	Non protégé	LC

La diversité spécifique observée (10 espèces) montre que le commerce d'oiseaux sauvages en ligne ne se limite pas aux espèces locales les plus populaires, mais inclut également des espèces exotiques ou moins connues (ex. *Neophema pulchella*, *Poicephalus senegalus*), suggérant une demande variée et peu régulée. L'examen des annonces de vente en ligne révèle une forte dominance du chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), qui totalise 238 annonces, soit la grande majorité des cas recensés ces résultats sont conformes avec ceux de Boudebbouz (2018) qui a mentionné que le nombre d'annonce publié sur la période d'étude indique que le chardonneret élégant est l'espèce avienne la plus populaire chez les algériens. Cette espèce, bien que protégée par la législation algérienne, continue de faire l'objet d'un commerce actif. Les autres espèces les plus fréquemment commercialisées sont la linotte mélodieuse (*Linaria cannabina*) avec 45 annonces et le serin du Mozambique (*Crithagra mozambicus*) avec 15 annonces. Le tarin du Venezuela (*Spinus cucullatus*), espèce classée En danger (EN) sur la Liste rouge de l'UICN. Sa présence dans les circuits de vente constitue un sujet de préoccupation majeur, compte tenu de son statut de conservation à l'échelle mondiale (tab. 6).

IV.4.1- L'abondance relative des espèces d'oiseaux sauvages vendus dans les groupes consultés :

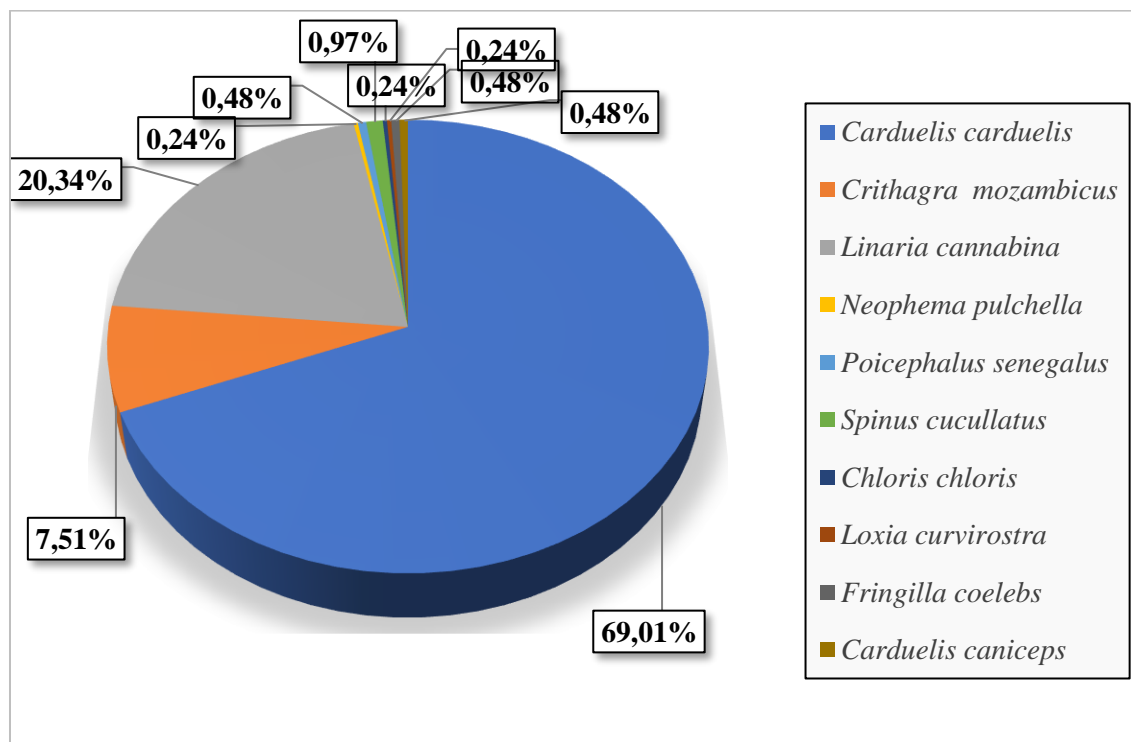


Figure 19 : Abondance relative des espèces aviennes vendus dans les groupes surveillés.

L'analyse des données issues des quatre groupes Facebook surveillés montre clairement que le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) a dominé largement le commerce d'oiseaux en ligne, représentant à lui seul plus de 69 % des individus observés. Selon les vendeurs questionnés plus de 99% des chardonneret vendu sur les marchés de Guelma originaire du Maroc (Razkallah *et al.* 2019). Ce résultat est d'autant plus préoccupant que cette espèce est protégée par la loi algérienne, ce qui souligne l'ampleur du braconnage et du commerce illégal dont elle fait l'objet. Derrière cette espèce, on retrouve deux espèces *Linaria cannabina*, avec un peu plus de 20 %, et *Crithagra mozambicus*, avec environ 7,5 % des annonces (fig. 19). Ces oiseaux semblent constituer une offre de substitution au chardonneret. Les présents résultats sont semblables à ceux de Razkallah 2021 qui a signalé que le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) est l'espèce la plus vendue avec un volume de vente total représentant à lui seul 61 % des oiseaux vendus. Il est de même pour Atoussi *et al.* 2020 qui ont noté que le chardonneret était l'espèces la plus vendu sur le site web "Ouedkniss". Les commerçants ont indiqué que l'approvisionnement en chardonnerets issus de la nature devient de plus en plus difficile. Malgré cela, la demande demeure constante, ce qui a entraîné un transfert de la pression de capture des populations algériennes vers les populations marocaines, en raison de l'impossibilité de satisfaire les besoins du marché à partir des effectifs locaux (Bergin *et al.*,

2019). Le braconnage, en particulier durant la saison de reproduction, ainsi que la capture à des fins d'élevage domestique, constituent les principales causes de l'effondrement des effectifs naturels du chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*), ainsi que de la diminution du succès reproducteur de l'espèce (Bara et Houhamdi, 2015). Le chardonneret européen (*Carduelis carduelis*) a été l'animal le plus vendu via la plateforme étudiée. Nous avons enregistré 514 annonces proposant à la vente un minimum de 5 014 spécimens (Atoussi *et al.* 2022).

IV.4.2- L'origine des individus vendus dans les groupes surveillés :

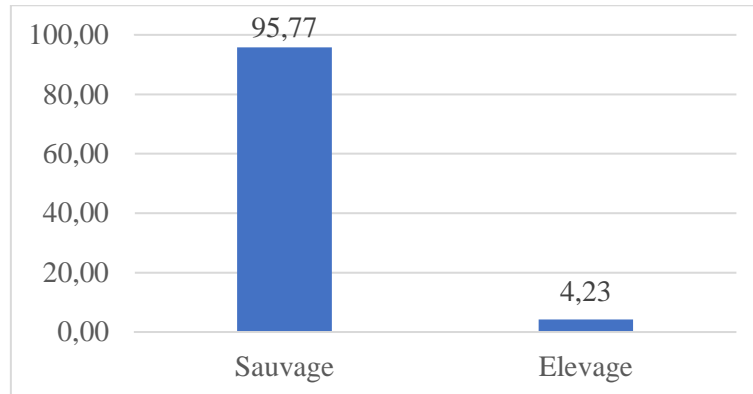


Figure 20 : Origine des individus exposé à la vente dans tous les groupe

L'analyse des origines des oiseaux mis en vente a montré une prépondérance très nette des individus capturés dans la nature, qui représentent 95,77 % du total observé. À l'inverse, les oiseaux issus de l'élevage ne constituent qu'une faible minorité, avec seulement 4,23 % (fig. 20).

IV.4.3- Sexe des oiseaux vendus dans tous les groupes surveillés :

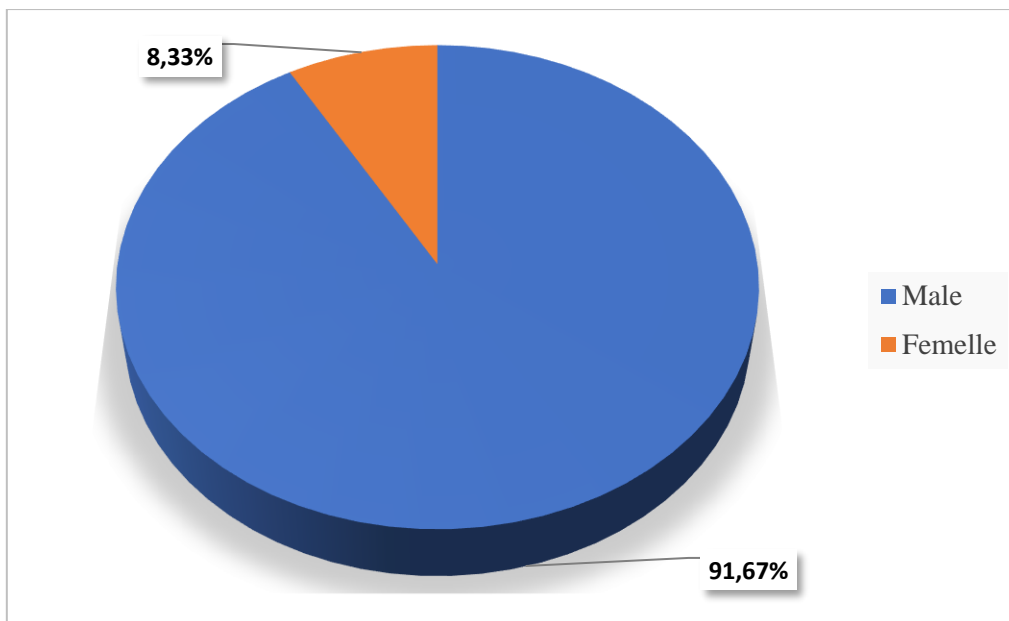


Figure 21 : Sexe des individus vendus dans tous les groupes observés.

La répartition des sexes parmi les oiseaux vendus révèle une forte dominance des mâles, qui représentent 91,67 % des individus, contre seulement 8,33 % pour les femelles (fig. 21). Cette surreprésentation des mâles pourrait s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment la préférence du marché pour les mâles, souvent appréciés pour leur plumage plus vif ou leur chant plus développé, caractéristiques recherchées notamment chez les fringillidés comme le chardonneret élégant.

IV.4.4-Sexe des annonceurs dans les différents groupes surveillés :

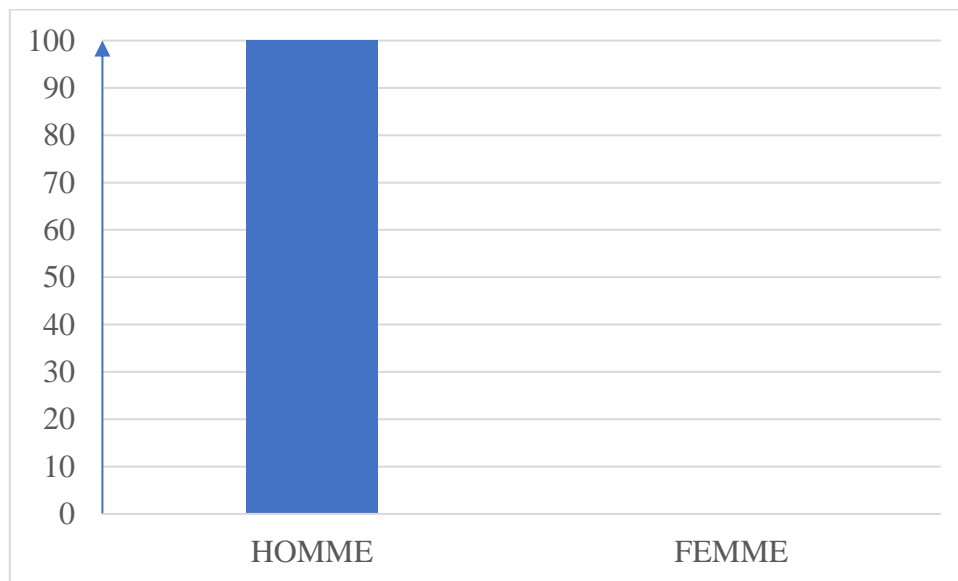


Figure 22 : Sexe des vendeurs d'oiseaux sauvage dans les groupes facebook consulté.

L'ensemble des données collectées indique que tous les vendeurs identifiés dans les annonces observées étaient exclusivement des hommes, aucune femme n'ayant été impliquée dans cette activité (fig. 22). Cette homogénéité marquée suggère que le commerce d'oiseaux sauvages sur les réseaux sociaux est une activité fortement genrée, probablement influencée par des facteurs socio-culturels et des dynamiques de genre spécifiques au contexte étudié. Il est possible que les hommes soient davantage impliqués dans les pratiques de capture, de détention et de vente, qui sont souvent liées à des réseaux informels, voire illégaux. Razkallah (2021) ont signalé que la majorité des propriétaires des chardonnerets était des hommes.



Conclusion



Conclusion

Aujourd'hui, Internet est devenu un immense marché planétaire, ouvert en permanence, accessible à toute heure du jour et de la nuit. Il relie une multitude de vendeurs et d'acheteurs, sans frontières ni limites géographiques. Mais cette grande liberté, combinée à l'anonymat qu'offre le numérique, rend les pratiques commerciales plus difficiles à encadrer. Ainsi, aux côtés des échanges de biens légitimes, prolifèrent aussi des activités illégales, souvent invisibles, mais aux conséquences bien réelles.

Parmi ces activités préoccupantes figure la vente d'oiseaux sauvages, un commerce interdit par la loi et profondément nuisible à l'équilibre de la biodiversité. Capturer ces oiseaux à leur habitat naturel, les vendre ou les détenir illégalement, ce n'est pas seulement porter atteinte à des espèces parfois déjà fragilisées mais c'est aussi rompre les liens subtils qui régissent les écosystèmes.

L'analyse des groupes Facebook dédiés à la vente d'oiseaux sauvages en Algérie révèle une dynamique préoccupante de commerce illégal, centrée principalement sur des espèces protégées comme le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*). Avec 310 annonces recensées en un mois répartie sur 10 espèces d'oiseaux, dont une large majorité concerne des individus sauvages prélevés directement du milieu naturel, ces résultats témoignent d'une pression anthropique significative sur les populations aviennes locales. Des espèces introduites en Algérie ont été signalées telles que *Crithagra mozambicus*, *Neophema pulchella*, *Poicephalus senegalus*, *Spinus cucullatus* et *Carduelis caniceps* celle-ci peuvent transmettre des maladies aux oiseaux indigènes, perturber les chaînes trophiques et il entre en compétition écologique avec les espèces locales pour les ressources alimentaires, les sites de nidification ou les territoires, entraînant un déclin des populations autochtones. Les mâles étaient les plus vendus ce peut s'expliquer par plusieurs facteurs, notamment la préférence du marché pour les mâles, souvent appréciés pour leur plumage plus vif ou leur chant plus développé, caractéristiques recherchées notamment chez les fringillidés comme le chardonneret élégant.

Le commerce d'oiseaux sauvages sur les réseaux sociaux en Algérie est une activité fortement genrée, probablement influencée par des facteurs socio-culturels et des dynamiques de genre spécifiques au contexte étudié. Il est possible que les hommes soient davantage impliqués dans les pratiques de capture, de détention et de vente, qui sont souvent liées à des réseaux informels, voire illégaux. Cette donnée, bien qu'apparemment anecdotique, apporte un éclairage pertinent sur les profils sociologiques des acteurs du trafic d'oiseaux et pourrait orienter les stratégies de sensibilisation et de régulation, en les adaptant aux publics majoritairement concernés.

Conclusion

Il est impératif de considérer ces données comme un signal d'alarme. Au-delà des chiffres, ce commerce reflète une méconnaissance – voire une banalisation – de la législation en vigueur et de la valeur intrinsèque du vivant. L'enjeu n'est pas seulement la protection d'espèces emblématiques, mais la préservation d'un équilibre écologique auquel l'être humain appartient pleinement.

En perspectives :

- L'émergence d'une nouvelle forme de consommation, caractérisée par le recours croissant aux plateformes de vente en ligne, impose l'adaptation des cadres réglementaires. Cette évolution requiert que les autorités compétentes élaborent de nouvelles dispositions juridiques et de contrôle afin de répondre efficacement à cette menace émergente pour la faune sauvage.
- La sensibilisation du public et l'éducation environnementale constituent des leviers essentiels dans la lutte contre la cybercriminalité liée à la faune et à la flore. Ces actions sont indispensables pour assurer une protection efficace de la biodiversité face aux menaces croissantes du commerce illégal en ligne.
- Le suivi des groupes Facebook rassemblant le plus grand nombre d'adhérents présente un intérêt particulier pour l'analyse des impacts économiques, écologiques et sociaux liés à cette forme de commerce en ligne.



Références bibliographiques



Références bibliographiques :

1. AMEZIANE, I. N., RAZKALLAH, I., ZEBBA, R., BENSARKHI, Z., BENSOUILAH, S., BOUSLAMA, Z., NIJMAN V., HOUHAMDI M. et ATOUSSI S., 2024- Disentangling the role of social media in the online parrot trade in Algeria. *European Journal of Wildlife Research*, 70(4), 68.
2. ATOUSSI S., BERGIN D., RAZKALLAH I., NIJMAN V., BARA M., BOUSLAMA Z. et HOUHAMDI M., 2020- The trade in the endangered African Grey Parrot *Psittacus erithacus* and the Timneh Parrot *Psittacus timneh* in Algeria. *Ostrich*, 91(3): 214–220.
3. ATOUSSI S., RAZKALLAH I., AMEZIANE I. N., BOUDEBOUZ A., BARA M., BOUSLAMA Z. et HOUHAMDI M., 2022- Illegal wildlife trade in Algeria, insight via online selling Platforms. *African Journal of Ecology*, 00 :1-7.
4. BARA M., et HOUHAMDI M., 2015- Première preuve de nidification du chardonneret élégant *Carduelis carduelis* (Fringillidae) dans la Mahouna (Guelma, Nord-Est de l'Algérie). *Bull Inst Sci Rabat Sec Sci Vie*, 37 : 73-76.
5. BERGIN D., NIJMAN V., et ATOUSSI S., 2019 - Concerns about trade in wild finches in Algeria. *Oryx*, 53(3), 410–411.
6. BOUDEBOUZ A., 2018-Évaluation de l'importance du commerce des animaux sauvages online -Algérie-.Thème Master, Fac. Biodiversité et environnement, Université 8 Mai 1945 Guelma, Algérie, 65p.
7. BOUVET L., 2003- Le transport aérien des Nouveaux animaux de compagnie. *Thèse Méd. Vét.*, Alfort , 2003 :109-125p.
8. HAKEN J., 2011-Transnational crime in the developing. *world Global financial integrity*, 32(2) : 11-30.
9. HASTIE J., 2018- Faune sauvage et cybriminalité: briser la chaîne- *found internationale pour la protection des animaux*, 1-44.
10. HASTIE J. et MCCREA-STEE T., 2014- Recherché - mort ou vif le commerce d'espèces sauvages sur Internet dévoilte. *Fonds Internationals pour la Protection des Animaux*
11. LOUADJ1 A., RAZKALLAH I, ATOUSSI S., NIJMAN V., BARA M., HOUHAMDI M. et BOUSLAMA Z., 2022- European Goldfinches *Carduelis carduelis* as pets in Algeria ; numbers and social dimension of a conservation issue. *Bird Conservation International*, 32(2), 292-300.

12. NEDJAH, R., SAMRAOUI, F., BOUCHEKER, A., TOUATI, L., ATHAMNIA, M., et SAMRAOUI, B., 2023- The pet trade as a source of introduction for the invasive common myna (*Acridotheres tristis*) and the protected common hill myna (*Gracula religiosa*) into Algeria. *Bulletin de la Societe Zoologique de France*, 148(4) :79-85.
13. RAZKALLAH I., 2021-*Evaluation de l'impact de la capture et de la commercialisation illégale des animaux sauvages sur les populations sauvages*. Thèse doctorat, Fac. Biodiversité, évolution et écologie de la santé, Université Badji Mokhtar –ANNABA, Algérie, 174p.
14. RAZKALLAH I., ATOUSSI S., TELAILIA S., ABDELGHANI M., ZIHAD B. et HOUHAMDI M., 2019- Illegal wild birds“ trade in a street market in the region of Guelma, north-east of Algeria. *Avian Biology Research*, 12(3) :1-7.
15. SOUTH N et WYATT T., 2011- Comparing illicit trades in wildlife and drugs: an exploratory study, *Deviant Behavior*, 32(6) : 538–61.
16. WWF / Dalberg. 2012. Lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages : Consultation avec les gouvernements. *WWF International, Gland, Suisse*.

Webographie :

www.facebook.com

<https://cites.org/fra/disc/text.php>

<https://www.iucnredlist.org/>

<https://www.wwf.fr/>



Annexe

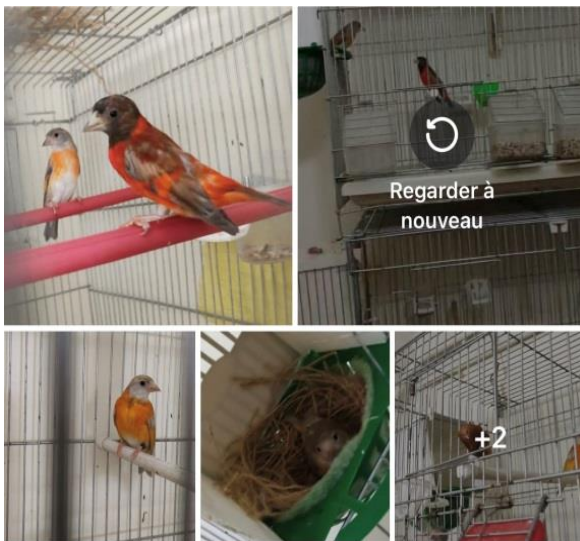




Linotte mélodieuse
(*Linaria cannabina*, L.1758)



Chardonneret élégant
(*Carduelis carduelis* L.1758)



Tarin de Venezuela
(*Spinus cucullatus*, Swainson, 1820)



Pinson des arbres
(*Fringilla coelebs* L.1758)



Bec-croisé des sapins
(*Loxia curvirostra* L.1758)



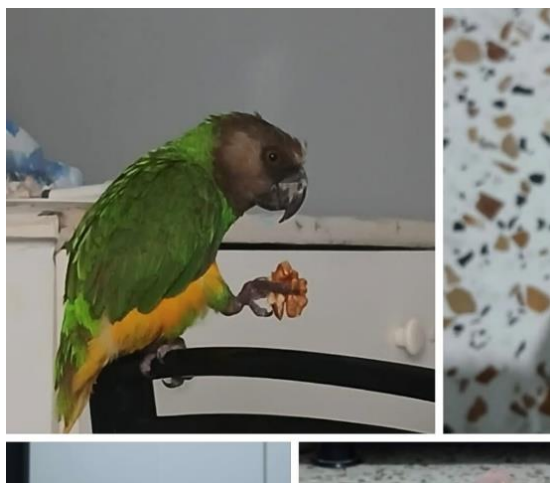
Chardonneret de l'Himalaya
(*Carduelis caniceps* Vigors,
1831)



Serin de mozambique
(*Crithagra mozambicus*
Müller, PLS, 1776)



Verdier d'Europe
(*Chloris chloris* L.1758)



Perroquet youyou
(*Poicephalus senegalus* L.1758)



Perruche turquoise
(*Neophema pulchella* Shaw,
1792)



Résumé



الملخص

يركز هذا البحث على دراسة تجارة الطيور البرية ضمن مجموعات على منصة فيسبوك في الجزائر. ولتحقيق هذا الهدف، تم متابعة أربع مجموعات مختصة في بيع الطيور، وذلك خلال الفترة الممتدة من 1 أبريل إلى 1 مايو. وخلال هذه المدة، تم تسجيل 310 إعلانات لبيع طيور برية، شملت عشر أنواع مختلفة. وقد تبين أن الحسون الأوروبي (*Carduelis carduelis*) هو النوع الأكثر عرضاً للبيع. كما لوحظ أن الذكور كانت تُعرض للبيع بنسبة أعلى مقارنة بالإناث.

الكلمات المفتاحية: التجارة غير القانونية، فيسبوك، الطيور البرية

Abstract :

This manuscript focuses on the study of wild bird trade within Facebook groups in Algeria. To this end, four bird-selling groups were monitored from April 1st to May 1st. During this period, 310 advertisements for wild birds were recorded, representing ten different species. The European goldfinch (*Carduelis carduelis*) was found to be the most frequently traded species. Furthermore, male individuals were offered for sale in greater numbers than females.

Keywords: illegal wildlife trade, online platforms, wild birds

Résumé :

Le présent manuscrit porte sur l'étude du commerce d'oiseaux sauvages au sein de groupes Facebook en Algérie. À cet effet, quatre groupes de vente en ligne ont été suivis du 1^{er} avril au 1^{er} mai. Au cours de cette période, 310 annonces de vente d'oiseaux sauvages ont été recensées, représentant dix espèces différentes. Le chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*) s'est avéré être l'espèce la plus fréquemment mise en vente. Par ailleurs, les individus de sexe mâle étaient proposés à la vente en plus grand nombre que les femelles.

Mots clés : commerce illégal, Facebook, oiseaux sauvages.